



DESTINATAIRES : Les directeurs, les cadres intermédiaires administratifs et les cadres intermédiaires cliniques du CISSS du Bas-St-Laurent

EXPÉDITEUR : Cathy Gauthier, directrice des ressources informationnelles

DATE : Le 13 mars 2020

OBJET : **Consignes pour les demandes de téléaccès dans le contexte du COVID-19**

La direction des ressources informationnelles planifie la gestion des demandes de téléaccès dans le cadre des mesures exigées dans le contexte du COVID-19.

Afin de faciliter le suivi et la prise en charge, toutes les demandes de téléaccès doivent être faites à partir du gabarit Octopus suivant :

Nouvelle requête

Demandeur : [REDACTED]

Service* : DRI (Service Informatique)

Type* : 07- Internet /Réseautique/Télécom

Demande d'obtention d'un jeton téléaccès

Dans la section « Informations générales », sélectionnez la justification « Télétravail » et mentionnez dans la section « Précisions » que le télétravail est nécessaire en raison des mesures d'isolement obligatoire liées au COVID-19. Une ressource de la DRI vous contactera afin de s'assurer que vous avez le matériel nécessaire pour le télétravail.

Dans ce contexte, une ligne dédiée a été créée pour répondre à vos besoins informatiques spécifiques au COVID-19 : **1 844 400-2433, option 3 et faire ensuite le 4.**

Nous vous remercions de votre collaboration,

CG/cb